

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 septembre 2026**

DATE DE LA CONVOCATION

18 septembre 2026

Nombre de conseillers en exercice :

36 Titulaires et 7 Suppléants

Titulaires présents : 30

Suppléants votants : 0

Pouvoirs : 4

Total votants : 34

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 septembre 2026

L'an deux mil vingt six

Et le 28 septembre à 18h36

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord, sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc DAUTREMÉPUIS**, Président de la Communauté de Communes.

Membres Titulaires présents :

Henry LEMAIGNEN (Bauzy), Corinne GAUGET, Michel PERROIT (Bracieux), André JOLY (Chambord), Luc MARCHAND (Crouy-sur-Cosson), Gérard BARON (Fontaines-en-Sologne), Jean-Luc DAUTREMÉPUIS, Martine BAYET-LEVA, Benjamin DEBUIGNE (Huisseau-sur-Cosson), Dimitri BRUNEAU (La Ferté-Saint-Cyr), Christine GENDRE (Maslives), Philippe DUBOIS, Laetitia RIBRIOUX, Jean-Marc CHABOUD, Danièle DEBOUT (Mont-près-Chambord), Gérard CHAUVEAU, Fabienne GENDRIER (Montlivault), Patrick MARION (Neuvy), Laurent ALLANIC, Virginie MASSON (Saint-Claude-de-Diray), Jérôme ROUX, Sophie DE MARIA (Saint-Dyé-sur-Loire), Jean-François BOISARD, Michel LAURENT, Christian LALLERON, Marion PELLÉ, Philippe LE TOUX (Saint-Laurent-Nouan), Jean-Michel TURPIN (Thoury), Patrice DUCHET, Véronique DE SPARRE (Tour-en-Sologne).

Membres Suppléants présents à voix délibérative : -

Membres Titulaires absents et ayant donné pouvoir à un autre Titulaire :

Virginie BAHU-NOGRETTE a donné pouvoir à Martine BAYET-LEVA (Huisseau-sur-Cosson),

Emilie LEGOUT a donné pouvoir à Dimitri BRUNEAU (La Ferté-Saint-Cyr),

Christine SOUCHET a donné pouvoir à Michel LAURENT (Saint-Laurent-Nouan),

Anne TOUTAIN a donné pouvoir à Jean-François BOISARD (Saint-Laurent-Nouan).

Membres Suppléants présents sans voix délibérative : Martine HENRY (Neuvy).

Membres Titulaires absents ou excusés : Zohra LEFORESTIER (Mont-près-Chambord), Julien MARCILHAC (Saint-Claude-de-Diray).

Les membres présents, formant la majorité des conseillers en exercice, Madame Christine GENDRE a été désignée secrétaire de séance.

Délibération 041-089-2026

Objet : Soutien aux communes sinistrées par les incendies de l'été 2026

Monsieur le Président rappelle que les incendies d'une ampleur exceptionnelle, survenus durant l'été 2026, ont touché de nombreux départements et provoqué d'importants dommages humains, matériels et environnementaux. Plusieurs communes, notamment en Gironde et dans le Var, sont confrontées à une situation d'urgence nécessitant la mobilisation de moyens conséquents pour répondre aux besoins immédiats des populations sinistrées et accompagner les opérations de reconstruction à venir.

Dans ce contexte, l'Association des Maires de France (AMF) a lancé un appel à la solidarité nationale auprès des communes et intercommunalités afin de soutenir financièrement les actions mises en œuvre au bénéfice des territoires touchés. Cet appel vise à contribuer au financement des opérations d'urgence, notamment la prise en charge et l'hébergement des populations évacuées, l'accompagnement socio-psychologique des victimes ainsi que la fourniture de biens de première nécessité.

Partenaire de cette mobilisation, la Protection Civile est chargée de coordonner les dispositifs d'aide et d'assurer l'acquisition ainsi que l'acheminement des matériels nécessaires aux opérations de secours et de soutien. Les dons versés permettront de répondre aux besoins les plus urgents et de participer, dans la durée, aux actions de relogement et de reconstruction des communes sinistrées.

Afin de manifester sa solidarité envers les collectivités et les populations frappées par ces événements, Monsieur le Président propose que la Communauté de communes apporte un soutien financier à cette opération en attribuant une subvention exceptionnelle à la Fédération Nationale de la Protection Civile, selon les modalités définies par l'AMF.

Après échanges lors de la conférence des Maires du 14 septembre dernier, le montant de cette participation est proposé à 10 000 €. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget général par décision modificative du Président en utilisant la fongibilité des crédits.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

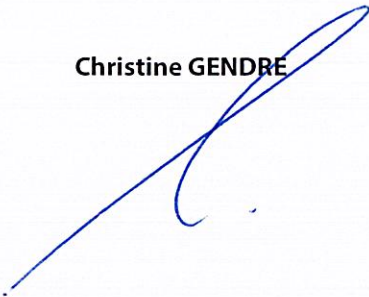
- **APPROUVE le versement d'un don d'un montant de 10 000 € à la Protection civile ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance

Christine GENDRE



Le Président

Jean-Luc DAUTREMÉPUS

